

Fiches d'Information sur la Réintégration Durable

Fiche d'Information #2 | Mars 2020

Résultats en Matière de Réintégration Durable à la Suite d'Orientations vers une Aide à la Réintégration

Objet des fiches d'information sur la réintégration durable

L'enquête sur la durabilité de la réintégration a été créée en 2017 dans le but de mesurer la durabilité de la réintégration. Conçus pour être facilement utilisés dans le cadre des programmes de réintégration de l'OIM, l'enquête sur la durabilité de la réintégration et le système de notation y afférent génèrent une note de réintégration composite et trois notes dimensionnelles relatives aux aspects économiques, sociaux et psychosociaux de la réintégration

Les fiches d'information sur la réintégration durable présentent des conclusions sur les résultats en matière de réintégration durable, à partir d'analyses fondées sur les données de l'enquête sur la durabilité de la réintégration et d'autres données de suivi et d'évaluation disponibles de manière centralisée dans le système de gestion des dossiers de l'OIM. Cette série vise à porter ces conclusions à l'attention des praticiens de la réintégration et des responsables politiques du monde entier, ainsi qu'à éclairer et à diffuser les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les recommandations. Les données présentées dans ces fiches ont été recueillies dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM et d'autres actions UE-OIM pour la protection et la réintégration durable des migrants.

Plus précisément, ces fiches d'information visent à : i) expliquer de manière empirique les tendances transnationales, transrégionales et interprogrammes concernant la durabilité de la réintégration ; ii) évaluer l'efficacité de l'aide à la réintégration sous l'angle de la durabilité de la réintégration ; iii) déterminer quel(s) type(s) de mesures d'aide à la réintégration a(ont) eu le plus d'effet sur chacune des trois dimensions de la réintégration – économique, sociale et psychosociale ; iv) analyser les facteurs externes/structurels qui ont une incidence sur les résultats en matière de réintégration durable.

Pôle de Gestion des Connaissances

Cette série est créée et produite avec le soutien du Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM, créé en septembre 2017 dans le cadre de l'Action pilote concernant le retour volontaire et la réinsertion durable, axée sur la communauté, en Afrique australe, financée par l'UE. Le Pôle de Gestion des Connaissances vise à soutenir la mise en œuvre des actions UE-OIM pour la protection et la réintégration durable des migrants en Afrique et en Asie en garantissant la cohérence des approches du retour volontaire et de la réintégration, en harmonisant les activités de suivi et d'évaluation, en mettant en place des outils de gestion des connaissances et en créant des produits de connaissance.



Table des matières

RÉSUMÉ	2
1. CONTEXTE ET MÉTHODE	3
1.1 Aide directe et orientation	3
1.2 Méthode	4
1.3 Données	4
2. ANALYSE	5
2.1 Aperçu des données relatives à l'aide directe et à l'orientation	5
2.2 Satisfaction des migrants de retour quant à l'aide directe et à l'orientation	8
2.3 Orientations et résultats en matière de réintégration durable (analyse de régression)	11
2.4 Limites	14
3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	14
4. ANNEXE 1	16
5. ANNEXE 2	19

Résumé

La [première fiche d'information](#), publiée en octobre 2020, a jeté un premier éclairage sur certains des facteurs qui contribuent ou font obstacle aux résultats en matière de réintégration durable. Les résultats montrent notamment que les migrants de retour qui bénéficient d'activités de réintégration économique obtiennent en moyenne une note de réintégration plus élevée que ceux qui n'en bénéficient pas, et qu'une approche de la réintégration durable adaptée au contexte est nécessaire à la réintégration durable des migrants de retour dans leur pays d'origine.¹

S'appuyant sur ces conclusions, cette deuxième fiche d'information porte sur les facteurs supplémentaires qui contribuent à des niveaux supérieurs d'intégration durable. Plus précisément, l'analyse présentée ici vise à étudier les résultats en matière de réintégration durable à la suite d'orientations et à identifier les effets des orientations sur la satisfaction des migrants de retour quant à l'aide à la réintégration reçue.

Les principaux résultats indiquent que les migrants de retour qui bénéficient d'au moins une activité d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation obtiennent en moyenne, dans les dimensions économique et sociale,² une note de réintégration durable plus faible que ceux qui bénéficient d'une aide exclusivement directe dans ces deux dimensions. De même, les résultats indiquent que les migrants de retour qui bénéficient d'une aide à la réintégration à la suite d'une orientation affichent des niveaux de satisfaction moins élevés à l'égard du programme de réintégration.

¹ De plus amples informations sur la mesure de la réintégration durable sont également disponibles dans le [numéro spécial de Migration Policy Practice sur le retour et la réintégration](#) publié par l'OIM, « Measuring sustainable reintegration », N. Nozarian et N. Majidi, page 30. Cet article expose le contexte dans lequel s'inscrit la définition que donne l'OIM de la réintégration durable, et fournit des informations détaillées sur la normalisation de la mesure de la réintégration.

² L'analyse ne met en évidence aucun résultat significatif et concluant pour ce qui est de la dimension psychosociale.



Les résultats exposés dans le présent rapport font apparaître la nécessité de disposer d'analyses qualitatives approfondies pour examiner plus avant les tendances et schémas observés.

1. Contexte et méthode

1.1 Aide directe et orientation

L'aide à la réintégration est fournie aux migrants de retour selon deux modalités principales : l'*aide directe* et l'*orientation*. L'**aide directe** destinée aux migrants de retour est expressément conçue et mise en œuvre dans le cadre d'un programme de réintégration. Elle peut être apportée directement par l'OIM ou déléguée par l'OIM à des tiers tels que des partenaires d'exécution et des fournisseurs de services. L'**orientation** est le processus, piloté par l'OIM ou ses partenaires, consistant à diriger les bénéficiaires vers des services ou des programmes appropriés i) qui correspondent aux besoins et aux préférences identifiés lors des consultations menées en vue de la réintégration et ii) qui sont fournis aux migrants de retour au moyen de services déjà existants en dehors du programme de réintégration de l'OIM, autrement dit qui n'ont pas été conçus ou mis en œuvre dans le cadre des actions UE-OIM.³

La décision de fournir l'aide à la faveur d'un programme de réintégration dépend généralement de deux facteurs : 1) la présence dans le pays d'origine de partenaires d'exécution et de fournisseurs de services à même de fournir des services d'appui efficaces à la réintégration économique, sociale et psychosociale ; et 2) des conditions clés assurant l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles.

La détermination des interventions qui peuvent être mises en œuvre ainsi que des services accessibles localement à la faveur d'orientations est une étape essentielle dans l'élaboration d'un programme d'aide à la réintégration. Elle débouche généralement sur la création d'un ou plusieurs mécanismes d'orientation.⁴ Il est indispensable de mettre en place un mécanisme d'orientation pour répondre aux différents besoins des migrants de retour, en gardant à l'esprit qu'une organisation est rarement en mesure de répondre seule à tous les besoins identifiés.⁵ Au cours du processus de réintégration, les migrants de retour peuvent bénéficier de différents types⁶ de mesures d'aide à la réintégration. Chaque bénéficiaire peut bénéficier de plusieurs mesures d'aide mises en œuvre dans le cadre d'une aide directe, à la suite d'une orientation, ou par une combinaison des deux.

Si des données empiriques existent sur les bonnes pratiques, les obstacles et les difficultés de l'aide à la réintégration fournie à la suite d'orientations dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM dans les régions du Sahel et du lac Tchad,⁷ on manque de données relatives aux effets des orientations sur les résultats en matière de réintégration des migrants de retour. De plus, les travaux de recherche existants présentent des lacunes pour ce qui est des connaissances sur la satisfaction des migrants de retour quant à l'aide à la réintégration fournie dans le cadre d'une aide directe par rapport à celle fournie à la suite d'orientations.

³ Conformément à la politique extérieure et aux priorités en matière de migration de l'Union européenne, l'OIM et l'Union européenne ont élaboré ensemble les programmes suivants axés sur la protection des migrants, le retour volontaire dans la dignité et la réintégration durable : l'*Initiative conjointe dans les régions du Sahel et du lac Tchad, en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique* ; l'*Action pilote concernant le retour volontaire et la réinsertion durable, axée sur la communauté, en Afrique australe* ; le projet visant à améliorer la réintégration des migrants de retour en Afghanistan (RADA) et le projet visant à la réintégration durable et à l'amélioration de la gouvernance des migrations au Bangladesh (*Prottasha*).

⁴ Un mécanisme d'orientation pour les personnes de retour peut être défini comme un processus de coopération formel ou informel entre de multiples parties prenantes pour fournir des services d'assistance et de protection aux migrants de retour dans le pays. Voir OIM (2019), Manuel sur la Réintégration.

⁵ Voir OIM (2019), Manuel sur la Réintégration, Module 4.

⁶ Selon le Manuel sur la Réintégration de l'OIM (2019), l'aide à la réintégration peut être de nature économique (placement professionnel, microentreprise, formation, services financiers), sociale (régimes de protection sociale, logement, éducation, aide médicale, soins à la petite enfance, services juridiques) et psychosociale (aide psychosociale, mesures spéciales de sécurité).

⁷ Voir OIM (2020), Biannual Reintegration Report #3.



1.2 Méthode

Les travaux de recherche présentés dans cette fiche d'information visent principalement à établir si le fait de bénéficier d'une aide à la réintégration à la suite d'une orientation favorise ou dessert les résultats en matière de réintégration durable, et à mettre en évidence l'effet des orientations sur la satisfaction des migrants de retour au sujet de l'aide à la réintégration reçue. Ces travaux s'appuient sur une analyse menée à l'échelle mondiale pour dégager des éléments factuels et tirer des enseignements des comparaisons entre les deux modalités d'octroi de l'aide dans les différentes régions géographiques couvertes par les actions UE-OIM.

L'analyse est structurée en trois grandes parties. La première partie (Section 2.1) porte sur l'étude descriptive de la fréquence des mesures d'aide à la réintégration mises en œuvre à la suite d'orientations, d'une part, et dans le cadre d'une aide directe, d'autre part, dans différents pays d'origine, pays d'accueil, groupes démographiques et types d'aide à la réintégration. Cette section éclaire également le processus d'orientation en établissant si les personnes interrogées ont jugé qu'il était facile de contacter le(s) fournisseur(s) de services après avoir été orientées par l'OIM et si elles ont reçu l'aide attendue de leur part. La deuxième partie de l'analyse (Section 2.2) étudie les différents niveaux de satisfaction parmi les bénéficiaires qui ont reçu une aide exclusivement directe et parmi ceux qui ont bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation. Enfin, la troisième partie de l'analyse (Section 2.3) vise à mettre en corrélation l'évolution de la note composite de réintégration durable et des dimensions économique, sociale et psychosociale de la réintégration durable avec la réception de mesures d'aide à la réintégration à la suite d'orientations, tous autres facteurs égaux par ailleurs.⁸ Des tests statistiques et une analyse de régression transnationale permettent d'étudier l'effet qu'une orientation vers des services d'aide étrangers aux actions produit sur les résultats en matière de réintégration.

1.3 Données

Les données utilisées aux fins de cette analyse sont composées de quatre ensembles de données distincts, disponibles de manière centralisée et accessibles par l'intermédiaire du système de gestion des dossiers de l'OIM, MiMOSA (Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants). Aux fins de cette étude, l'OIM a ainsi utilisé les ensembles de données relatifs *au module sur la réintégration, au suivi du programme de réintégration, à la satisfaction quant au programme de réintégration et à l'enquête sur la durabilité de la réintégration*.

L'ensemble de données le plus important utilisé dans le cadre de cette analyse est celui relatif au module sur la réintégration, qui comprend des informations sur 118.485⁹ mesures d'aide à la réintégration mises en œuvre au bénéfice de 62.252 personnes dans 16 pays d'origine de quatre régions géographiques couvertes par les actions UE-OIM entre 2017 et 2020 (voir l'Annexe 1, Tableau 1 pour la répartition par pays et par région). Cet ensemble de données fournit des informations réunies par les chargés de dossier sur le nombre et le type d'aides à la réintégration dont chaque personne de retour a bénéficié, les modalités d'octroi de l'aide (aide directe ou orientation) et le niveau¹⁰ de chaque aide à la réintégration, ainsi que des informations démographiques de base (âge, sexe, pays d'origine et pays à partir duquel le retour a eu lieu – ci-après le *pays d'accueil*).

L'ensemble de données relatif au *suivi du programme de réintégration* utilisé aux fins de cette analyse englobe 5.827 participants ayant bénéficié d'une aide à la réintégration dans 17 pays d'origine¹¹ de quatre régions géographiques couvertes par les actions

⁸ Cette hypothèse permet d'isoler l'effet d'une variable sur une autre, en maintenant constants tous les autres facteurs.

⁹ Ce chiffre se rapporte aux observations disponibles pour les actions UE-OIM uniquement. Près de 185.000 observations sont disponibles à l'échelle mondiale dans le système.

¹⁰ Activités individuelles (aide fournie individuellement aux migrants de retour), collectives (aide fournie à plusieurs migrants de retour, en groupe) ou communautaires (aide à la réintégration individuelle ou collective qui fait intervenir directement les communautés locales et/ou qui répond directement à leurs besoins).

¹¹ Aux fins de la présente étude, on a choisi pour l'analyse des pays comptant au moins 45 participants uniques.



UE-OIM (voir l'Annexe 1, Tableau 2) entre 2017 et 2020. Les données sont recueillies dans le cadre de l'enquête de suivi d'un programme de réintégration, qui vise à évaluer l'efficacité des composantes de l'aide à la réintégration. L'enquête, qui est menée au moyen d'un entretien dirigé avec le bénéficiaire, peut servir au suivi intermédiaire pendant que l'aide à la réintégration est fournie, et au suivi final du programme peu après la cessation de l'aide à la réintégration. Dans cet ensemble de données, seuls sept pays présentent des échantillons représentatifs.¹²

L'ensemble de données relatif à la *satisfaction quant au programme de réintégration* englobe 4.712 participants ayant bénéficié d'une aide à la réintégration dans 13 pays d'origine de trois régions géographiques couvertes par les actions UE-OIM (voir l'Annexe 1, Tableau 3) entre 2017 et 2020. Les données sont réunies dans le cadre de l'enquête de satisfaction concernant un programme de réintégration, qui vise à évaluer la satisfaction des bénéficiaires au sujet du programme de réintégration et de ses composantes. L'enquête est menée peu après la cessation de l'aide à la réintégration. Comme pour l'ensemble de données relatif au *suivi du programme de réintégration*, dans cet ensemble de données, seuls sept pays ont des échantillons représentatifs des dossiers de migrants de retour dans le cadre des actions UE-OIM.

Enfin, l'ensemble de données relatif à l'*enquête sur la durabilité de la réintégration* englobe 5.374 participants ayant bénéficié d'une aide à la réintégration dans 16 pays d'origine de trois régions géographiques couvertes par les actions UE-OIM (voir l'Annexe 1, Tableau 4) entre 2018 et 2020. L'enquête sur la durabilité de la réintégration prend la forme d'une autoévaluation par le migrant de retour, dont elle mesure la durabilité de la réintégration dans les trois dimensions (économique, sociale et psychosociale). Cette enquête peut servir pour l'évaluation de la situation de référence avant la fourniture de l'aide à la réintégration, l'évaluation des progrès et l'évaluation finale de la durabilité de la réintégration des migrants de retour à l'issue de la fourniture de l'aide à la réintégration.%).

2. Analyse

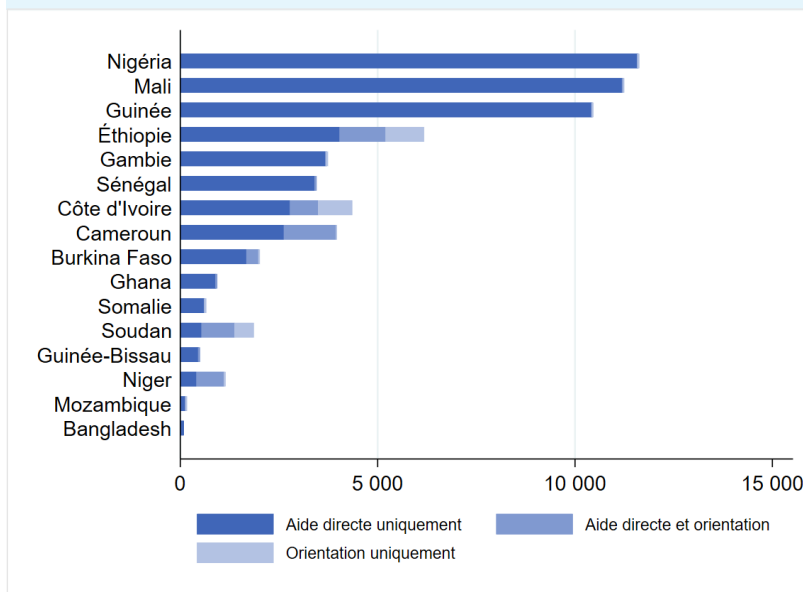
2.1 Aperçu des données relatives à l'aide directe et à l'orientation

L'analyse exploratoire et descriptive de la présente étude est dans un premier temps effectuée au moyen de l'ensemble de données relatif au *module sur la réintégration*, puis de l'ensemble de données relatif au *suivi du programme de réintégration*.

L'ensemble de données relatif au *module sur la réintégration* nous permet d'étudier les modalités selon lesquelles l'aide est le plus souvent fournie et d'observer combien de migrants de retour présents dans l'échantillon ont bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation selon leur sexe, leur âge, leur pays d'origine et leur pays d'accueil.

Au total, un peu plus de 12 pour cent des migrants de retour (7.702) de l'ensemble de données ont bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration après avoir été orientés. Parmi eux, 32 pour cent (2.475) ont bénéficié de mesures d'aide à la réintégration uniquement à la suite d'une orientation, tandis que 68 pour cent (5.227) ont bénéficié de mesures d'aide à la

Graphique 1. Diagramme en bâtons du nombre de migrants de retour par pays d'origine et par modalités d'octroi de l'aide à la réintégration



¹² La représentativité de l'échantillon est calculée avec un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de 5 pour cent.

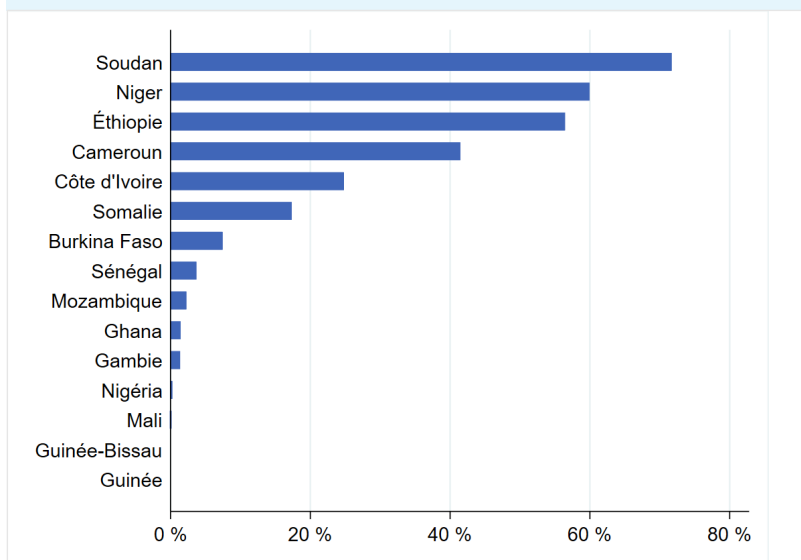


réintégration à la fois dans le cadre d'une aide directe et à la suite d'une orientation. Parallèlement, près de 88 pour cent des migrants de retour (54.550) de l'échantillon ont bénéficié de mesures d'aide à la réintégration dans le cadre d'une aide directe uniquement.

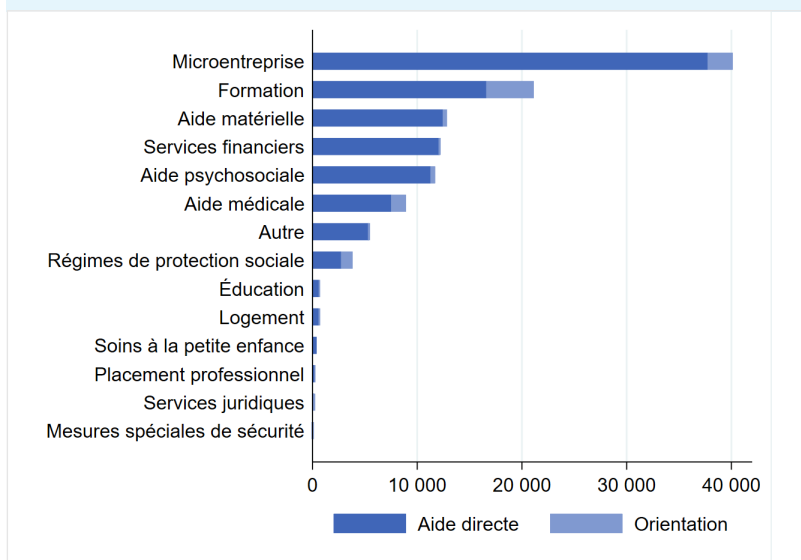
D'une manière générale, sur l'ensemble de données entier, 87 pour cent des personnes de retour ont été identifiées comme appartenant au sexe masculin, et 13 pour cent au sexe féminin. Ce chiffre correspond à la proportion d'hommes et de femmes dans l'ensemble des dossiers de migrants qui ont été aidés à rentrer chez eux et qui ont bénéficié d'au moins un type d'aide dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants.¹³ Proportionnellement, **dans l'ensemble de données, les femmes ont plus souvent bénéficié d'une aide à la suite d'une orientation que les hommes.** De fait, parmi les 7.702 personnes de retour qui ont bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration après avoir été orientées, 85 pour cent ont été identifiées comme appartenant au sexe masculin et 15 pour cent au sexe féminin. La part et la répartition par sexe des personnes de retour ayant été orientées varient selon le pays d'origine. Le Soudan et le Niger enregistrent les parts totales d'orientations les plus élevées, avec respectivement 71 pour cent et 65 pour cent des bénéficiaires ayant été orientés vers au moins une mesure d'aide à la réintégration (voir le Graphique 1). De tous les pays d'origine présents dans l'échantillon, c'est le Soudan qui présente la part d'orientations la plus élevée chez les migrantes de retour, 74 pour cent de ces dernières ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration après avoir été orientées (voir le Graphique 2).

Près de 9 pour cent des 118.485 mesures d'aide à la réintégration couvertes par l'ensemble de données relatif au *module sur la réintégration* ont été mises en œuvre à la suite d'une orientation. Le Graphique 3 présente le nombre de mesures d'aide à la réintégration ventilées par type et par modalités de mise en œuvre.

Graphique 2. Diagramme en bâtons du pourcentage de migrantes de retour ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation



Graphique 3. Diagramme en bâtons du nombre de mesures d'aide à la réintégration selon le type et les modalités de mise en œuvre



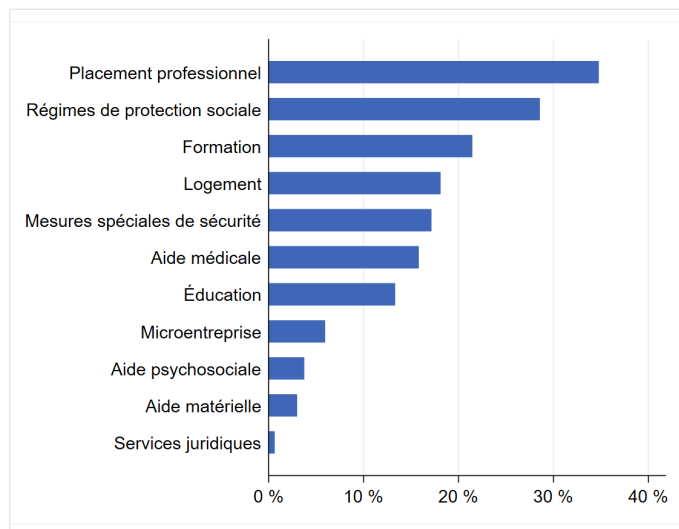
¹³ Selon le Flash Report de l'Initiative Conjointe UE-OIM et la base de données des résultats, en septembre 2020, 98.064 migrants avaient bénéficié d'au moins un type d'aide à la réintégration, parmi lesquels 13 pour cent de femmes.



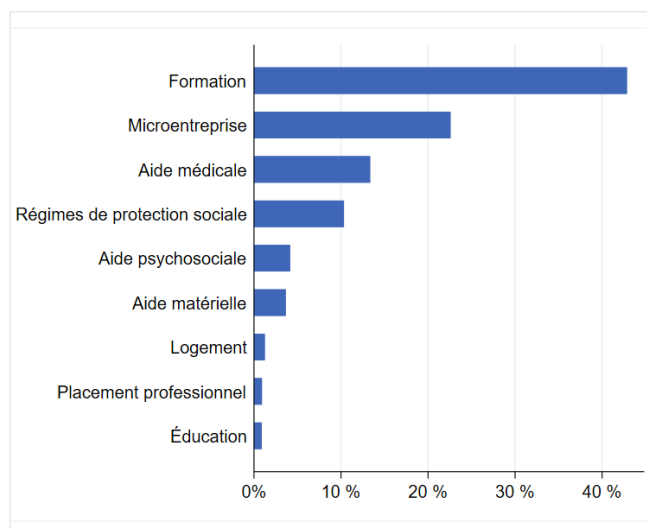
De manière générale, le placement professionnel¹⁴ est la mesure d'aide à la réintégration qui affiche la plus grande part d'orientations : 35 pour cent des services de placement professionnel ont été assurés par l'intermédiaire de fournisseurs de services, bien que cette aide n'ait été apportée qu'à 279 reprises. Viennent ensuite les régimes de protection sociale et les formations, avec respectivement 29 pour cent et 21 pour cent d'orientations (voir le Graphique 4).

Le Graphique 5 illustre la part des différentes mesures d'aide à la réintégration mises en œuvre à la suite d'orientations. **Le service vers lequel les bénéficiaires ont été le plus souvent orientés est la formation**, qui représente près de 43 pour cent des orientations, devant les microentreprises (23 %) et l'aide médicale (13 %). Les services vers lesquels les bénéficiaires ont été les moins souvent orientés sont le placement professionnel et l'éducation, qui représentent respectivement moins de 1 pour cent des orientations. Les services financiers, les mesures spéciales de sécurité et les services juridiques ont fait l'objet de très peu d'orientations. Il convient toutefois de noter que, de manière générale, ces types de services ne sont pas fréquemment fournis.

Graphique 4. Diagramme en bâtons du pourcentage d'orientations selon le type de mesure d'aide à la réintégration



Graphique 5. Diagramme en bâtons du pourcentage des mesures d'aide à la réintégration parmi les orientations



Cette étude s'appuie sur l'ensemble de données relatif au *suivi du programme de réintégration* pour déterminer comment les bénéficiaires ont perçu la réussite de la réintégration à la suite d'orientations. La grande majorité (95 %) des 1.502 personnes ayant bénéficié d'une aide à la suite d'une orientation et fait l'objet d'un suivi ont indiqué avoir facilement contacté le(s) fournisseur(s) de services après avoir été orientées. Parmi les 3 pour cent¹⁵ de personnes interrogées ayant indiqué ne pas avoir été en mesure de contacter facilement le(s) fournisseur(s) de services, 44 pour cent sont originaires du Cameroun – soit 6 pour cent des personnes interrogées dans ce pays. De plus, proportionnellement, les femmes ont plus souvent jugé difficile de contacter les fournisseurs de services que les hommes (5 % et 3 %, respectivement). Des données qualitatives supplémentaires seraient essentielles pour étudier plus avant les raisons de ce résultat. Une part importante des personnes (86 %) ayant bénéficié d'une aide à la suite d'une orientation et fait l'objet d'un suivi ont indiqué avoir reçu l'aide attendue de la part de(s) fournisseur(s) de services. Parmi les personnes interrogées ayant indiqué ne pas avoir reçu l'aide attendue de la part des fournisseurs de services,

¹⁴ Les services fournis dans le cadre du placement professionnel englobent l'apprentissage, les activités d'orientation et de mise en relation en matière d'emploi, y compris à la faveur de salons de l'emploi, les formations relatives aux CV et aux entretiens, et la validation de compétences/d'expériences professionnelles précédemment acquises.

¹⁵ 2 pour cent des personnes interrogées n'ont pas souhaité répondre à cette question.

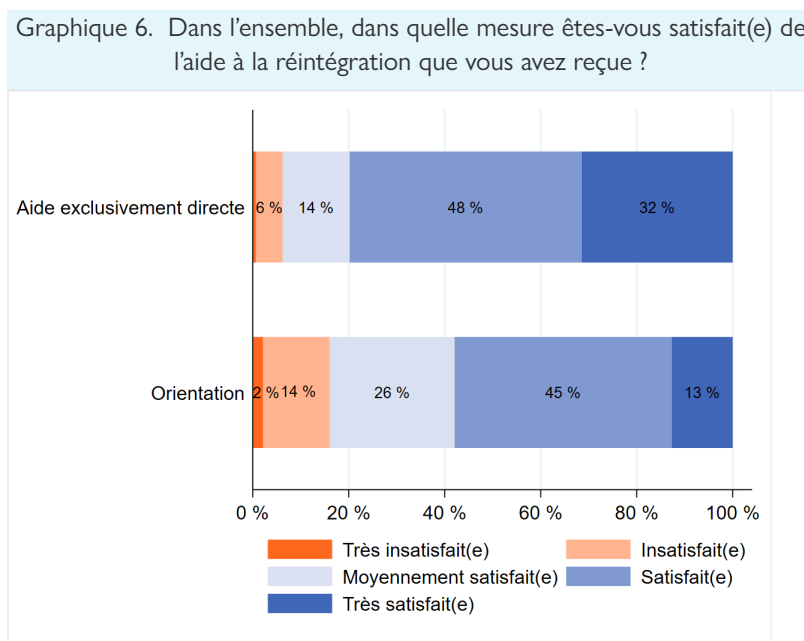


la majorité était originaire d'Afrique centrale et de l'Ouest – soit 14 pour cent des personnes interrogées dans cette région. Il convient toutefois de noter que les personnes interrogées originaires de cette région représentent 98 pour cent de l'échantillon total.

2.2 Satisfaction des migrants de retour quant à l'aide directe et à l'orientation

Aux fins de la présente étude, les ensembles de données relatifs à la *satisfaction quant au programme de réintégration* et au *module sur la réintégration* sont fusionnés dans le but de comparer les niveaux de satisfaction des bénéficiaires d'une aide exclusivement directe et des personnes ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation.

Cet ensemble de données provient de l'enquête de satisfaction concernant un programme de réintégration, dans le cadre de laquelle les migrants de retour sont interrogés sur leur niveau de satisfaction au sujet de l'aide à l'intégration dans son ensemble et de ses composantes. 85 pour cent des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont bénéficié d'une aide à l'intégration exclusivement directe, 4 pour cent ont bénéficié d'une aide à l'intégration uniquement à la suite d'une orientation, et 11 pour cent d'une combinaison des deux. Les résultats de l'enquête montrent que **les migrants de retour ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe affichent des niveaux de satisfaction générale au sujet de l'aide à la réintégration plus élevés que ceux qui ont été orientés vers au moins une mesure d'aide** (voir le Graphique 6).



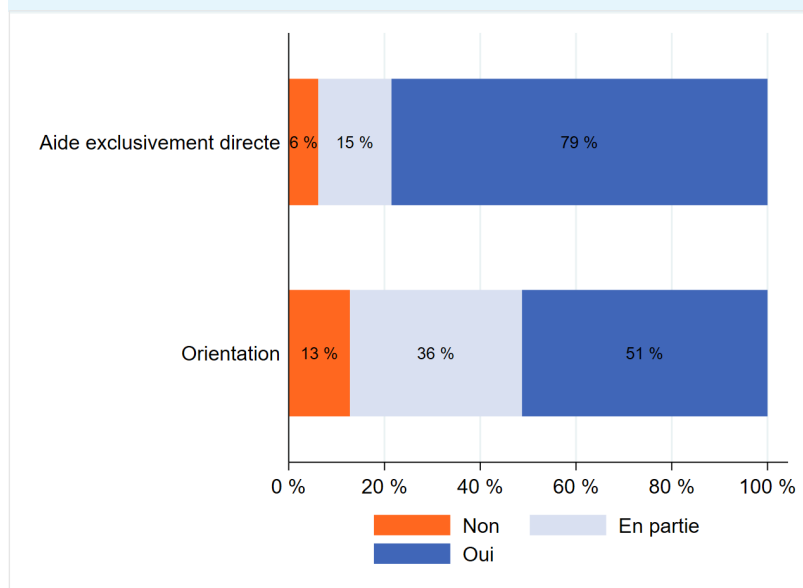
De fait, la plupart des personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide à l'intégration exclusivement directe ont indiqué être dans l'ensemble satisfaites ou très satisfaites de l'aide reçue (80 %), tandis que 58 pour cent de celles ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'aide. Parmi les 16 pour cent de personnes interrogées ayant été orientées et ayant indiqué être insatisfaites ou très insatisfaites, plus de 51 pour cent sont originaires de Côte d'Ivoire – soit près de 21 pour cent des personnes interrogées situées dans ce pays. Parmi les personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide à la réintégration uniquement à la suite d'orientations, seulement 42 pour cent ont indiqué être dans l'ensemble satisfaites ou très satisfaites de l'aide à la réintégration reçue.



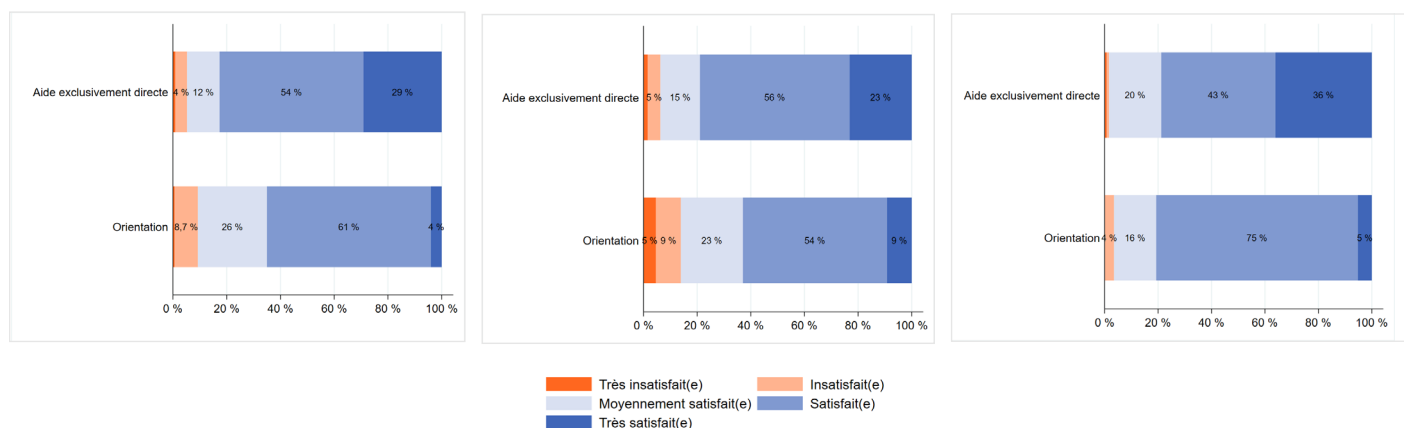
Interrogées sur l'adéquation entre l'aide à la réintégration et leurs attentes, **seuls 51 pour cent des personnes interrogées ayant été orientées vers au moins un service de réintégration ont indiqué que l'aide à la réintégration avait répondu à leurs attentes**, contre 79 pour cent des personnes ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe (voir le Graphique 7). Et ce chiffre n'est plus que de 39 pour cent pour les personnes interrogées qui ont bénéficié d'une aide à la réintégration exclusivement à la suite d'orientations.¹⁶ Cela pourrait s'expliquer par l'inadéquation ressentie entre les activités d'aide à la réintégration et le profil des migrants de retour, leur intérêt ou le lieu où ils se trouvent, certaines activités étant par exemple proposées dans une langue qu'ils ne parlent pas, d'autres perçues comme féminines étant proposées à des hommes.

Ces résultats varient, bien que de manière non significative, dans les dimensions économique, sociale et psychosociale (voir le Graphique 8). Parmi les 4.712 personnes interrogées de l'échantillon, 91 pour cent ont reçu une aide à la réintégration économique, 35 pour cent une aide à la réintégration sociale et 25 pour cent une aide à la réintégration psychosociale.¹⁷ Parmi les personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide à la réintégration économique exclusivement directe, 83 pour cent ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'aide reçue, contre 65 pour cent de celles ayant bénéficié d'au moins une activité de réintégration économique à la suite d'une orientation.

Graphique 7. L'aide à la réintégration a-t-elle répondu à vos attentes ?
Avez-vous reçu le soutien escompté ?



Graphique 8. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de l'aide économique (à gauche)/sociale (au centre)/ psychosociale (à droite) que vous avez reçue ?



¹⁶ 142 des 626 personnes interrogées de l'échantillon qui ont été orientées et ont répondu à cette question.

¹⁷ Les personnes interrogées pouvant être orientées vers différents types de services, la somme totale des chiffres ne correspond pas à 100 pour cent.



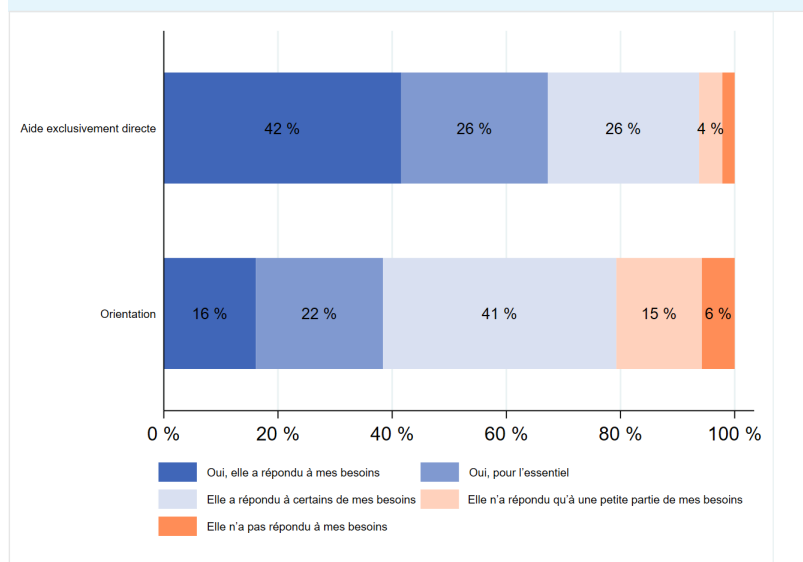
Ce chiffre est légèrement plus élevé (69 %) pour les personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide à la réintégration économique à la suite d'une orientation uniquement.¹⁸ De même, 82 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide sociale exclusivement directe ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'aide à la réintégration reçue, contre 63 pour cent de celles ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration sociale à la suite d'une orientation. Près de 14 pour cent des personnes interrogées ayant reçu au moins une aide sociale à la suite d'une orientation ont indiqué être insatisfaites ou très insatisfaites de l'aide reçue. Enfin, si l'on examine la satisfaction au sujet de l'aide psychosociale reçue, 79 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites, tandis que 80 pour cent de celles ayant bénéficié d'au moins un service d'aide psychosociale à la suite d'une orientation ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'aide à la réintégration reçue.

Les niveaux de satisfaction varient également selon le niveau de l'aide à la réintégration. Les personnes interrogées ayant reçu une aide à la réintégration exclusivement directe affichent le plus haut niveau de satisfaction au sujet de l'aide à la réintégration fournie au niveau communautaire, devant celle fournie au niveau individuel – elles sont respectivement 84 pour cent et 82 pour cent à indiquer être satisfaites ou très satisfaites de l'aide reçue. Légèrement en deçà, 72 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide directe au niveau collectif ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites. Chez les bénéficiaires d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation, le plus haut niveau de satisfaction est relevé pour l'aide au niveau individuel (58 %), devant l'aide au niveau collectif (55 %). Alors que seulement 36 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'au moins un type d'aide au niveau communautaire à la suite d'une orientation ont indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'aide reçue, 34 pour cent d'entre elles ont indiqué être très insatisfaites ou insatisfaites.

Enfin, à la question de savoir si l'aide à la réintégration avait répondu à leurs besoins, 68 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'une aide à la réintégration exclusivement directe ont répondu par l'affirmative. En comparaison, seulement 38 pour cent des personnes interrogées ayant bénéficié d'au moins un type d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation ont indiqué que l'aide reçue avait répondu à leurs besoins, tandis que 21 pour cent ont indiqué que l'aide à la réintégration n'avait répondu qu'à une petite partie de leurs besoins ou n'y avait absolument pas répondu (voir le Graphique 9).

Il ressort de ces résultats que, **si l'on note les composantes du programme de réintégration qui se rapportent aux différentes dimensions (économique, sociale et psychosociale), les niveaux de satisfaction des personnes interrogées ayant été orientées vers au moins une mesure d'aide à la réintégration sont généralement supérieurs à la satisfaction quant au programme de réintégration dans son ensemble.**

Graphique 9. L'aide à la réintégration a-t-elle répondu à vos besoins ?



¹⁸ 123 des 323 personnes interrogées orientées vers des mesures d'aide à la réintégration économique.



Cependant, on observe également qu'une part importante de ces personnes ont indiqué i) que le programme de réintégration n'avait répondu qu'à une petite partie de leurs besoins ou n'y avait absolument pas répondu et ii) que le programme de réintégration n'avait qu'en partie répondu à leurs attentes ou n'y avait absolument pas répondu. Cela pourrait signifier que les personnes interrogées sont satisfaites des activités de réintégration individuelles dont elles ont bénéficié, mais que ces dernières n'ont pas suffi à répondre à leurs besoins et n'ont pas entièrement répondu à leurs attentes, se traduisant en retour par de moindres niveaux de satisfaction générale. De fait, si on isole les personnes interrogées qui ont été orientées et ont indiqué être très insatisfaites ou insatisfaites du programme de réintégration dans son ensemble, les résultats montrent que i) seulement 4 pour cent d'entre elles ont indiqué que l'aide avait répondu à leurs besoins ou à l'essentiel de leurs besoins et que ii) seulement 17 pour cent ont indiqué que leurs attentes avaient été satisfaites.

Des recherches qualitatives, sous la forme par exemple de discussions de groupe avec des migrants de retour ayant été orientés vers au moins un type de mesure d'aide à la réintégration, seraient nécessaires pour mieux comprendre les causes profondes de ces écarts en matière de satisfaction.

2.3 Orientations et résultats en matière de réintégration durable (analyse de régression)

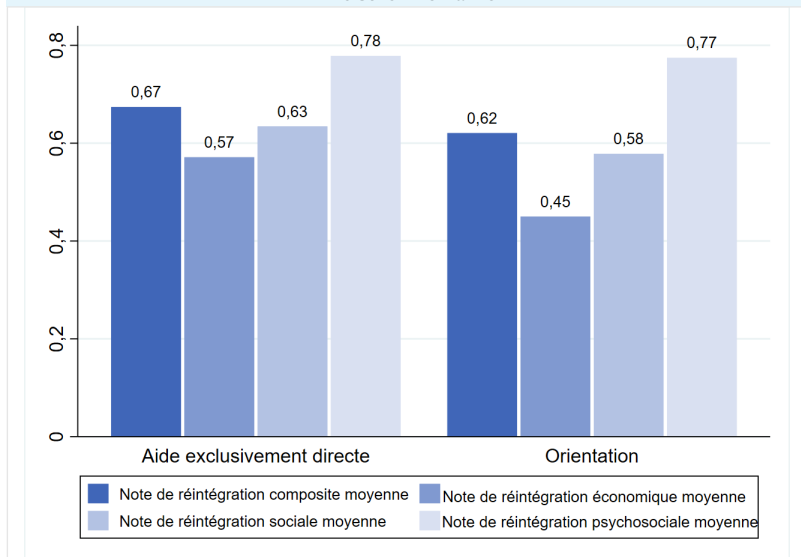
La dernière section de la présente étude vise à mettre explicitement en corrélation l'évolution des résultats en matière de réintégration durable dans les dimensions économique, sociale et psychosociale avec les modalités de mise en œuvre des mesures d'aide à la réintégration. À cet effet, on a recouru à plusieurs tests statistiques et régressions transnationales afin d'établir si le fait d'être orienté laisse présager une évolution (positive ou négative) des résultats en matière de réintégration. L'analyse repose sur les ensembles de données relatifs à l'enquête sur la durabilité de la réintégration et au module sur la réintégration fusionnés, qui renferment des informations sur 5.374 personnes de retour, parmi lesquelles 77 pour cent ont bénéficié de mesures d'aide à la réintégration mises en œuvre exclusivement dans

le cadre d'une aide directe, et 23 pour cent ont bénéficié d'au moins un type de mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation.

Si on examine les différentes modalités à l'aune des notes de réintégration des personnes interrogées ayant bénéficié d'au moins un type d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation et de celles ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe, on constate qu'en moyenne, les migrants de retour ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe affichent des notes de réintégration plus élevées dans les trois dimensions (voir le Graphique 10).

Cet écart entre les modalités est statistiquement significatif dans toutes les dimensions à l'exception de la dimension psychosociale, pour laquelle la note moyenne des migrants de retour ayant bénéficié de mesures d'aide à la réintégration à la faveur d'une aide exclusivement directe (0,78) ne diverge pas, sur le plan statistique, de la note des personnes ayant bénéficié d'au moins une aide à la suite d'orientation (0,77). Ces observations concordent avec les résultats présentés dans la Section 2.2, où la dimension

Graphique 10. Notes de réintégration moyennes selon les modalités d'octroi de l'aide





psychosociale suscite le plus haut niveau de satisfaction chez les personnes de retour ayant été orientées vers au moins une mesure d'aide à la réintégration.

La principale différence apparaît dans la dimension économique, pour laquelle la note de réintégration économique moyenne diverge de plus de 12 points de pourcentage : elle s'élève à 0,57 chez les personnes de retour ayant bénéficié d'une aide exclusivement directe, contre 0,45 chez celles ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la suite d'une orientation (voir le Graphique 11).

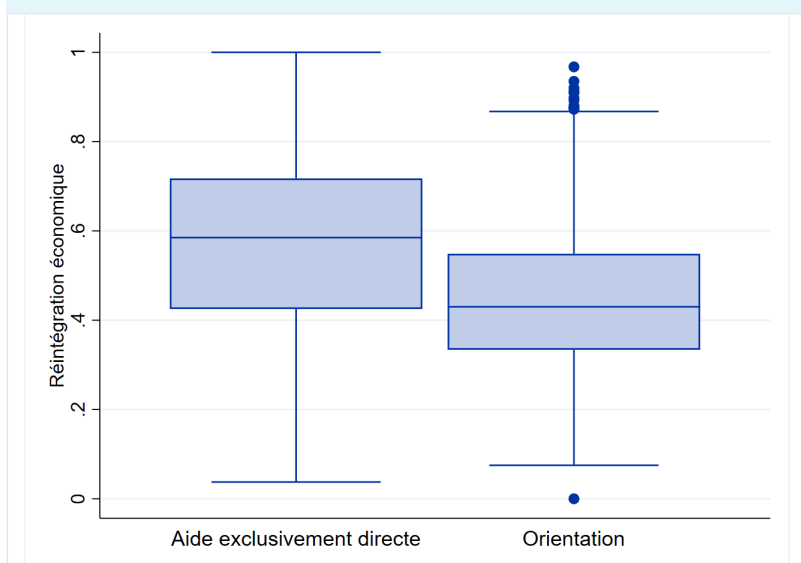
Les résultats des régressions reposent sur quatre analyses multivariées – une pour chaque note de réintégration – qui tiennent compte des caractéristiques générales des répondants telles

que l'âge, le sexe, le nombre de mois écoulés depuis le retour, le pays d'origine, le type de retour, les activités de réintégration, le niveau des activités de réintégration et le caractère intrarégional ou interrégional du mouvement. Les résultats des analyses de régression (voir l'annexe 2, graphiques 12 à 15) font apparaître des relations négatives et significatives entre les orientations¹⁹ et les résultats en matière de réintégration durable dans toutes les dimensions, à l'exception de la dimension psychosociale. L'effet négatif des orientations sur les résultats en matière de réintégration se manifeste plus fortement dans la dimension économique : **les personnes de retour ayant été orientées vers au moins une mesure d'aide à la réintégration présentent une note de réintégration économique inférieure d'environ six points de pourcentage, en moyenne, à celle des personnes ayant bénéficié d'une aide à la réintégration exclusivement directe.** S'il est nécessaire de mener des analyses supplémentaires pour étudier plus avant et corroborer ces observations, des données empiriques d'Afrique centrale et de l'Ouest montrent que l'aide apportée par les fournisseurs de services peut être plus limitée que celle apportée par l'OIM. Cela pourrait signifier, par exemple, que l'aide à la réintégration reçue à la suite d'orientations n'appuie pas les activités rémunératrices ou la recherche d'un emploi aussi efficacement que l'aide directe, ce qui se traduit par une réintégration économique moins durable. Il serait crucial de disposer d'analyses et d'éclairages qualitatifs pour soumettre ce résultat à une triangulation et le compléter.

Ce résultat est également confirmé si l'on examine l'effet d'une orientation vers au moins une aide à la réintégration économique²⁰ sur les résultats en matière de réintégration. De fait, l'orientation en matière de réintégration économique, en plus d'entraîner un effet significatif et négatif dans toutes les notes de réintégration, y compris psychosociale, influe plus fortement sur les résultats que l'orientation dans son ensemble : **les personnes de retour ayant été orientées vers au moins une mesure d'aide à la réintégration économique présentent une note de réintégration économique inférieure de plus de huit points de pourcentage, en moyenne, à celle des personnes ayant bénéficié d'une aide à la réintégration exclusivement directe.**

Dans la ligne des résultats présentés dans la première fiche d'information, l'analyse montre que **les migrants de retour ayant bénéficié d'activités de soutien économique, en particulier en matière de microentreprises et de formation, affichent en moyenne des notes de réintégration supérieures à celles des migrants de retour qui n'ont pas bénéficié**

Graphique 11. Note de réintégration économique moyenne



¹⁹ L'orientation est une variable binaire qui prend la valeur 1 lorsque le migrant de retour a été orienté vers au moins une mesure d'aide à la réintégration et la valeur 0 lorsque le migrant de retour a bénéficié d'une aide exclusivement directe.

²⁰ L'orientation économique est une variable binaire qui prend la valeur 1 lorsque le migrant de retour a été orienté vers au moins une mesure d'aide à la réintégration économique et la valeur 0 lorsque le migrant de retour a bénéficié d'une aide exclusivement directe.



de ces mesures. Cela pourrait indiquer que les activités de soutien économique entraînent un effet positif plus important sur les notes de réintégration que d'autres types d'activités de soutien. Cet effet est toutefois extrêmement faible pour les mesures de soutien économique mises en œuvre à la suite d'orientations, par rapport à celles mises en œuvre dans le cadre d'une aide directe.

Pour étayer cette hypothèse, il est indispensable d'évaluer l'effet dichotomique de l'orientation pour chaque type d'activité d'aide à la réintégration. À cet effet, une variable fictive est utilisée dans l'analyse de régression pour chaque type d'aide à la réintégration vers laquelle la personne de retour a été orientée.²¹

Les résultats de l'analyse de régression indiquent que les migrants de retour ayant bénéficié d'une aide aux microentreprises à la suite d'une orientation affichent une note de réintégration économique inférieure de plus de sept points de pourcentage, en moyenne, par rapport à ceux qui n'ont bénéficié d'aucune aide aux microentreprises ; alors que le fait de bénéficier d'une aide directe aux microentreprises se traduit par une note de réintégration économique supérieure de huit points de pourcentage, en moyenne (voir l'Annexe 2, Graphiques 16 et 17). De même, les personnes de retour ayant bénéficié de formations à la suite d'orientations affichent une note de réintégration économique inférieure de trois points de pourcentage, en moyenne, à celle des personnes qui n'ont pas reçu d'aide en matière de formation ; alors que le fait de suivre une formation dans le cadre d'une aide directe se traduit par une note de réintégration économique supérieure de cinq points de pourcentage, en moyenne (voir l'Annexe 2, Graphiques 18 et 19).

D'autre part, **les personnes de retour ayant été orientées vers une aide médicale affichent en moyenne une note de réintégration économique plus élevée²² que celles n'ayant pas été orientées vers une aide médicale** (voir l'Annexe 2, Graphiques 20 et 21). Ce résultat porte à croire que l'aide médicale apportée par les fournisseurs de services spécialisés a un effet positif sur les résultats des migrants de retour en matière de réintégration.

Enfin, conformément aux résultats d'analyses précédentes, les migrants de retour ayant bénéficié d'une aide psychosociale présentent des résultats en matière de réintégration plus faibles dans toutes les dimensions par rapport à ceux qui n'ont pas reçu ce type d'aide. Cela se vérifie pour les deux modalités d'octroi – l'aide directe comme l'orientation. Cependant, l'effet sur la note de réintégration sociale est plus important lorsque l'aide psychosociale est reçue à la suite d'une orientation : le fait de recevoir une aide psychosociale après une orientation se traduit par une note de réintégration sociale inférieure de cinq points de pourcentage, en moyenne, par rapport au fait de ne pas recevoir d'aide psychosociale ; alors que le fait de recevoir une aide psychosociale directe se traduit par une note de réintégration sociale inférieure de deux points de pourcentage, en moyenne (voir l'Annexe 2, Graphiques 22 et 23). Toutefois, ce résultat pourrait aussi indiquer la présence d'un biais de simultanéité²³ entre les notes de réintégration et l'aide psychosociale et non une relation causale : les migrants de retour qui ont besoin d'une aide psychosociale et qui en bénéficient sont plus susceptibles d'avoir des notes de réintégration plus faibles.

Les résultats confirment également le rôle statistiquement significatif du pays d'origine (contexte et particularités) pour les résultats en matière de réintégration durable.

De plus, les résultats donnent à penser que la liste des facteurs explicatifs inclus dans cette analyse n'est pas exhaustive et ne

²¹ La variable fictive prend la valeur 1 lorsque le migrant de retour a bénéficié du service d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation et la valeur 0 lorsque le migrant de retour a bénéficié de l'aide à la réintégration par voie directe ou n'a pas reçu d'aide à la réintégration.

²² Les coefficients pour la note de réintégration composite, la note de réintégration sociale et la note de réintégration psychosociale ne sont pas statistiquement significatifs.

²³ On parle de biais de simultanéité lorsque la variable dépendante provoque un changement dans la variable explicative et que, en même temps, la variable explicative provoque un changement dans la variable dépendante.



prédit que partiellement²⁴ l'évolution des notes de réintégration, ce qui montre l'importance d'analyser et d'étudier plus en profondeur les facteurs de la réintégration durable.

2.4 Limites

Dans le cadre de la présente étude, les données sont principalement limitées par leur disponibilité dans le système institutionnel de gestion centralisée de l'information, qui i) affecte la mesure dans laquelle les données sont représentatives des dossiers de migrants de retour dans le cadre des actions UE-OIM et ii) entrave le degré de généralisation systématique des résultats à l'ensemble des retours dans le cadre de chacune des actions UE-OIM. De fait, les actions UE-OIM ne sont pas toutes représentées dans les ensembles de données utilisés aux fins de cette analyse.

Les données utilisées dans l'étude sont également limitées par leur qualité et leur exhaustivité : les informations sur la situation de vulnérabilité et les catégories démographiques telles que le pays et la région d'où le retour a eu lieu, la durée de l'absence du pays d'origine et la question de savoir si la communauté de retour est la même que la communauté d'origine n'ont pas été recueillies systématiquement dans toutes les observations, ce qui met en évidence la nécessité d'intensifier la formation et le renforcement des capacités du personnel, des partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes clés qui aident l'OIM à recueillir des données de suivi et d'évaluation.

La qualité des données pâtit également des éventuelles divergences de la définition convenue de l'orientation. Cela peut, par exemple, être le cas lorsque les personnes chargées de recueillir les données classent l'aide directe à la réintégration parmi les orientations parce qu'elles comprennent ou interprètent mal la définition. La triangulation et la vérification régulières des données permettraient d'atténuer ce problème.

De même, le manque de données et d'éclairages qualitatifs à même de compléter et de confirmer les observations limite considérablement la fiabilité des résultats.

En outre, comme la plupart des outils de suivi des bénéficiaires, l'enquête de suivi d'un programme de réintégration, l'enquête de satisfaction concernant un programme de réintégration et l'enquête sur la durabilité de la réintégration prennent la forme d'une autoévaluation par le migrant de retour. Il peut en découler un *biais d'autoévaluation*²⁵ et un *biais de désirabilité sociale*.²⁶

3. Conclusions et recommandations

La présente étude apporte une contribution aux travaux de recherche existants en produisant des éléments factuels sur l'effet que les orientations entraînent sur les résultats des migrants de retour en matière de réintégration durable et sur les niveaux de satisfaction comparatifs au sujet du programme de réintégration observés chez les personnes ayant bénéficié d'une aide directe et chez celles ayant bénéficié d'au moins une mesure d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation. Les résultats montrent que les migrants de retour qui bénéficient d'au moins une activité d'aide à la réintégration à la suite d'une orientation obtiennent en moyenne, dans les dimensions économique et sociale, une note de réintégration durable plus faible que ceux qui bénéficient d'une aide exclusivement directe. De plus, les résultats suggèrent que les migrants de retour qui bénéficient d'une aide à la réintégration à la suite d'une orientation affichent des niveaux de satisfaction moins élevés à l'égard du programme de réintégration.

²⁴ Selon les coefficients r^2 : 21 pour cent pour la note composite, 23 pour cent pour la note économique, 17 pour cent pour la note sociale et 19 pour cent pour la note psychosociale lorsque l'orientation générale ou l'orientation économique sont utilisées comme prédicteurs. Le coefficient r^2 est une mesure de l'adéquation du modèle utilisé.

²⁵ Biais de réponse qui apparaît lorsque les réponses données par le participant s'écartent de la réalité.

²⁶ Biais de réponse qui pousse un participant à choisir des réponses qui correspondent à ce qu'il croit être socialement plus souhaitable ou acceptable et non à ses véritables pensées et sentiments.



L'analyse montre que les raisons pour lesquelles l'orientation se répercute négativement sur les notes de réintégration durable et sur les niveaux de satisfaction des migrants de retour sont mal connues. Ces observations soulignent la nécessité de disposer d'informations qualitatives pour soumettre ces résultats à une triangulation et les compléter, et formuler des recommandations détaillées à l'intention des praticiens de la réintégration afin que les migrants de retour soient en mesure de se réintégrer durablement – dans les dimensions économique, sociale et psychosociale – quelles que soient les modalités selon lesquelles l'aide à la réintégration leur est apportée. Ces données qualitatives supplémentaires pourraient également éclairer de futures activités de renforcement des capacités permettant aux fournisseurs externes de services de réintégration d'améliorer les niveaux de satisfaction des bénéficiaires et, en définitive, la réintégration durable de ces derniers dans leurs communautés de retour.

À partir de ces résultats, la voie à suivre recommandée comporte trois étapes :

- (i) Élaborer un plan de recherche qualitative permettant de recueillir, regrouper et analyser les données et les commentaires des migrants de retour sur le processus de réintégration à la suite d'orientations ;
- (ii) Mener des entretiens individuels avec les migrants de retour et des entretiens avec les informateurs clés que constituent les partenaires et les fournisseurs de services de réintégration ;
- (iii) Analyser les informations réunies et établir un rapport qui présente les conclusions et expose des recommandations et les enseignements tirés.



4. Annex 1

Tableau 1. Ensemble de données relatif au module sur la réintégration – nombre d'observations, ventilées par pays et région

Région d'origine	Pays d'origine	Nombre d'observations	Pour cent
Asie et Pacifique	Bangladesh	90	0,14
Afrique centrale et de l'Ouest	Burkina Faso	2 002	3,22
Afrique centrale et de l'Ouest	Cameroun	3 966	6,37
Afrique centrale et de l'Ouest	Côte d'Ivoire	4 356	7,00
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Éthiopie	6 175	9,92
Afrique centrale et de l'Ouest	Gambie	3 717	5,97
Afrique centrale et de l'Ouest	Ghana	914	1,47
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée	10 448	16,78
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée-Bissau	477	0,77
Afrique centrale et de l'Ouest	Mali	11 247	18,07
Afrique australe	Mozambique	159	0,26
Afrique centrale et de l'Ouest	Niger	1 147	1,84
Afrique centrale et de l'Ouest	Nigéria	11 604	18,64
Afrique centrale et de l'Ouest	Sénégal	3 454	5,55
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Somalie	634	1,02
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Soudan	1 862	2,99
	TOTAL:	62 252	100,00

Tableau 2. Ensemble de données relatif au suivi du programme de réintégration – nombre d'observations, ventilées par pays et région

Région d'origine	Pays d'origine	Nombre d'observations	Pour cent
Asie et Pacifique	Bangladesh	45	0,77
Afrique centrale et de l'Ouest	Burkina Faso	212	3,64
Afrique centrale et de l'Ouest	Cameroun	427	7,33
Afrique centrale et de l'Ouest	Côte d'Ivoire	457	7,84
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Éthiopie	647	11,10
Afrique centrale et de l'Ouest	Gambie	485	8,32



Région d'origine	Pays d'origine	Nombre d'observations	Pour cent
Afrique centrale et de l'Ouest	Ghana	183	3,14
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée	447	7,67
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée-Bissau	206	3,54
Afrique australe	Malawi	61	1,05
Afrique centrale et de l'Ouest	Mali	340	5,83
Afrique australe	Mozambique	117	2,01
Afrique centrale et de l'Ouest	Niger	374	6,42
Afrique centrale et de l'Ouest	Nigéria	1 090	18,71
Afrique centrale et de l'Ouest	Sénégal	260	4,46
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Somalie	297	5,10
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Soudan	179	3,07
	TOTAL:	5 827	100,00

Tableau 3. Ensemble de données relatif à la satisfaction quant au programme de réintégration – nombre d'observations, ventilées par pays et région

Région d'origine	Pays d'origine	Nombre d'observations	Pour cent
Afrique centrale et de l'Ouest	Burkina Faso	189	4,01
Afrique centrale et de l'Ouest	Cameroun	426	9,04
Afrique centrale et de l'Ouest	Côte d'Ivoire	431	9,15
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Éthiopie	555	11,78
Afrique centrale et de l'Ouest	Gambie	417	8,85
Afrique centrale et de l'Ouest	Ghana	174	3,69
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée	374	7,94
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée-Bissau	141	2,99
Afrique centrale et de l'Ouest	Mali	371	7,87
Afrique australe	Mozambique	56	1,19
Afrique centrale et de l'Ouest	Nigéria	1 047	22,22
Afrique centrale et de l'Ouest	Sénégal	256	5,43
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Somalie	275	5,84
	TOTAL:	4 712	100,00



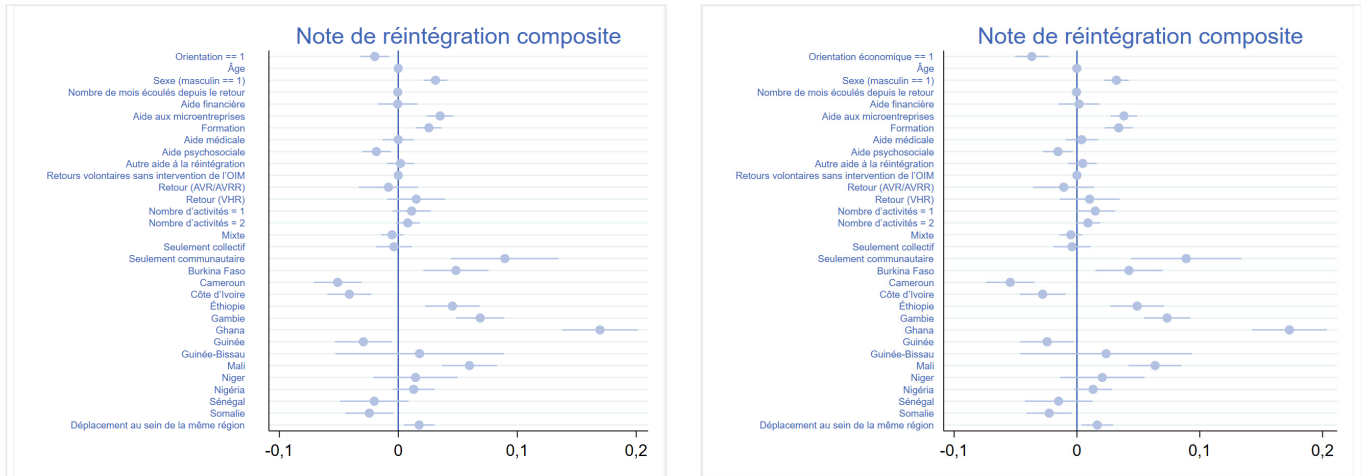
Tableau 4. Ensemble de données relatif à l'enquête sur la durabilité de la réintégration – nombre d'observations, ventilées par pays et région

Région d'origine	Pays d'origine	Nombre d'observations	Pour cent
Afrique centrale et de l'Ouest	Burkina Faso	220	4,09
Afrique centrale et de l'Ouest	Cameroun	390	7,26
Afrique centrale et de l'Ouest	Côte d'Ivoire	364	6,77
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Éthiopie	433	8,06
Afrique centrale et de l'Ouest	Gambie	415	7,72
Afrique centrale et de l'Ouest	Ghana	176	3,28
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée	371	6,90
Afrique centrale et de l'Ouest	Guinée-Bissau	181	3,37
Afrique centrale et de l'Ouest	Mali	228	4,24
Afrique australe	Mozambique	81	1,51
Afrique centrale et de l'Ouest	Niger	47	0,87
Afrique centrale et de l'Ouest	Nigéria	1 160	21,59
Afrique centrale et de l'Ouest	Sénégal	221	4,11
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Somalie	404	7,52
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Soudan	683	12,71
	TOTAL:	5 374	100,00

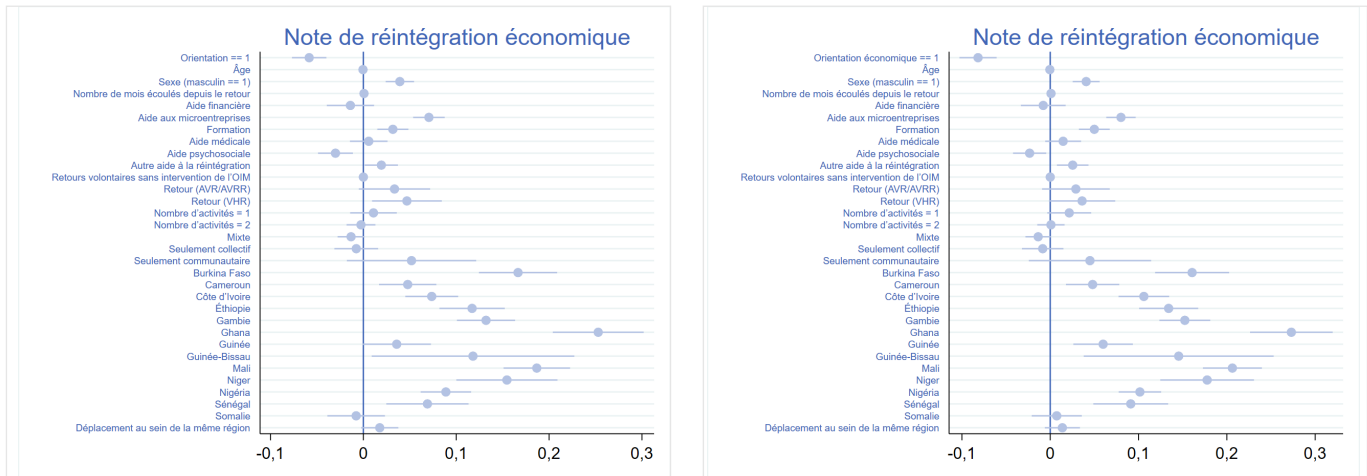


5. Annex 2

Graphique 12. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration composite – orientation générale (à gauche) et orientation économique (à droite)

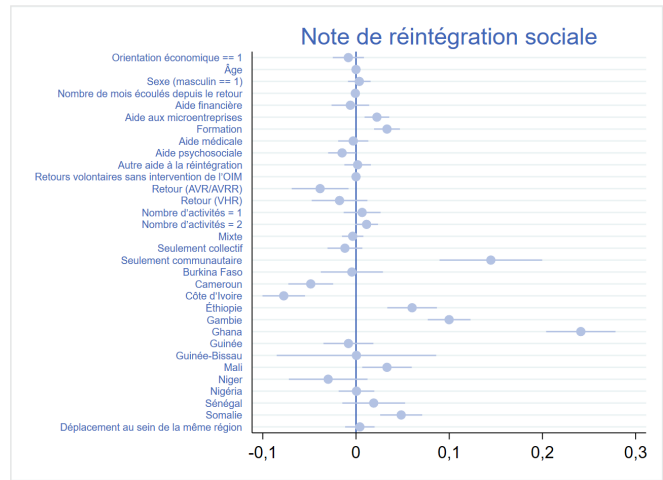
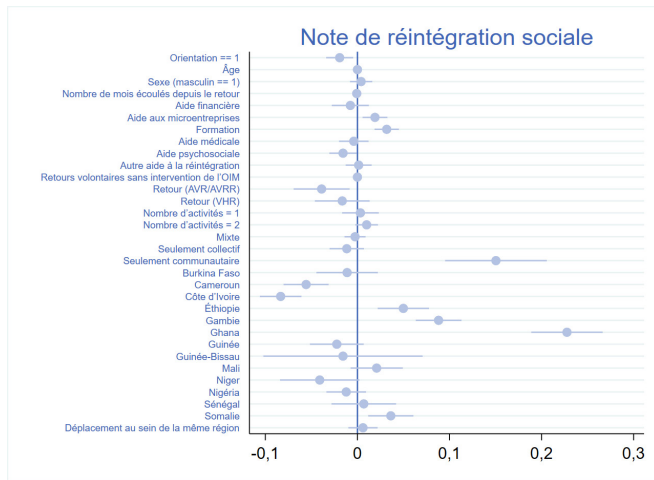


Graphique 13. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration économique – orientation générale (à gauche) et orientation économique (à droite)

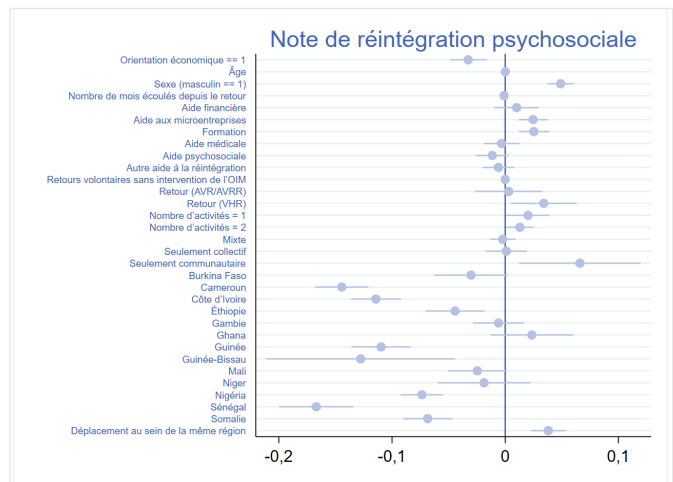
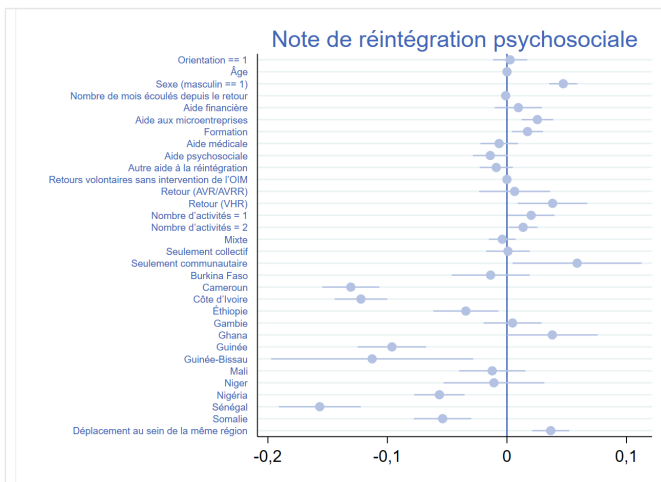




Graphique 14. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration sociale – orientation générale (à gauche) et orientation économique (à droite)

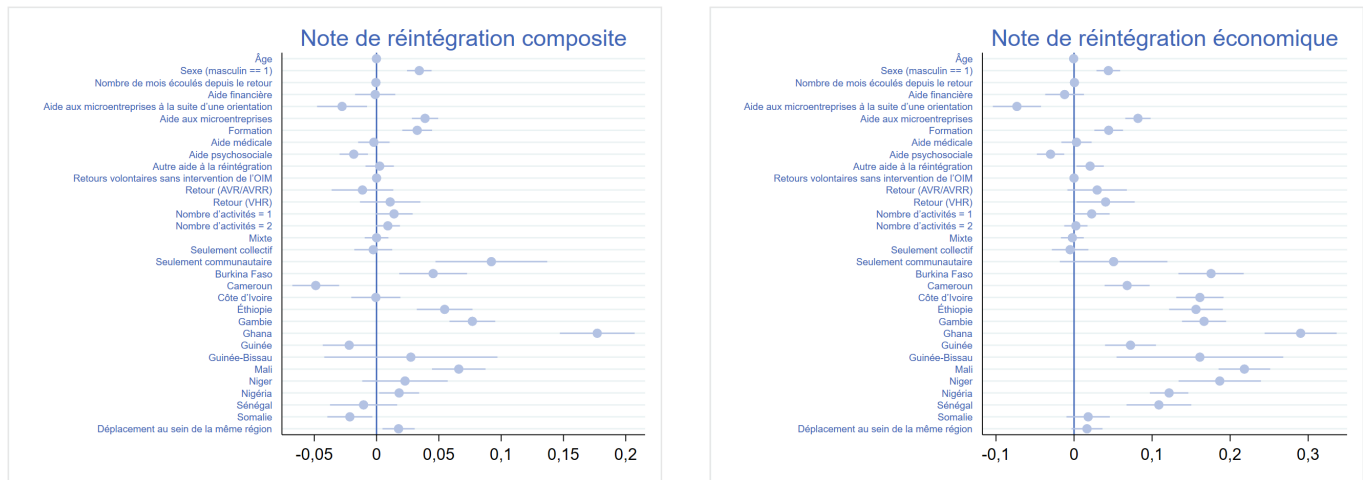


Graphique 15. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration psychosociale – orientation générale (à gauche) et orientation économique (à droite)

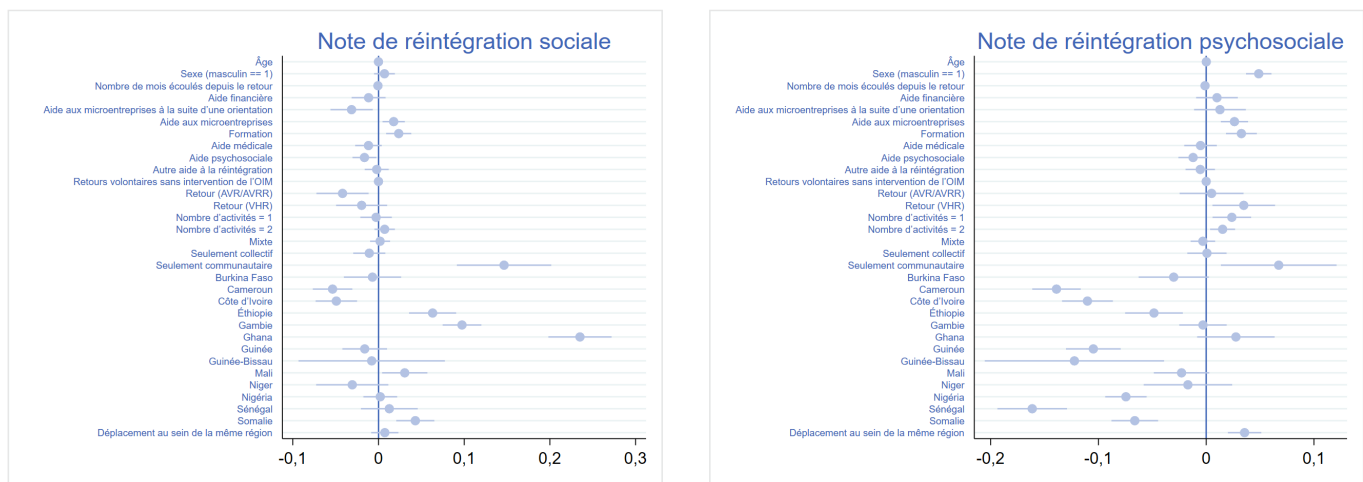




Graphique 16. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration composite (à gauche) et note de réintégration économique (à droite) – orientation vers une aide aux microentreprises

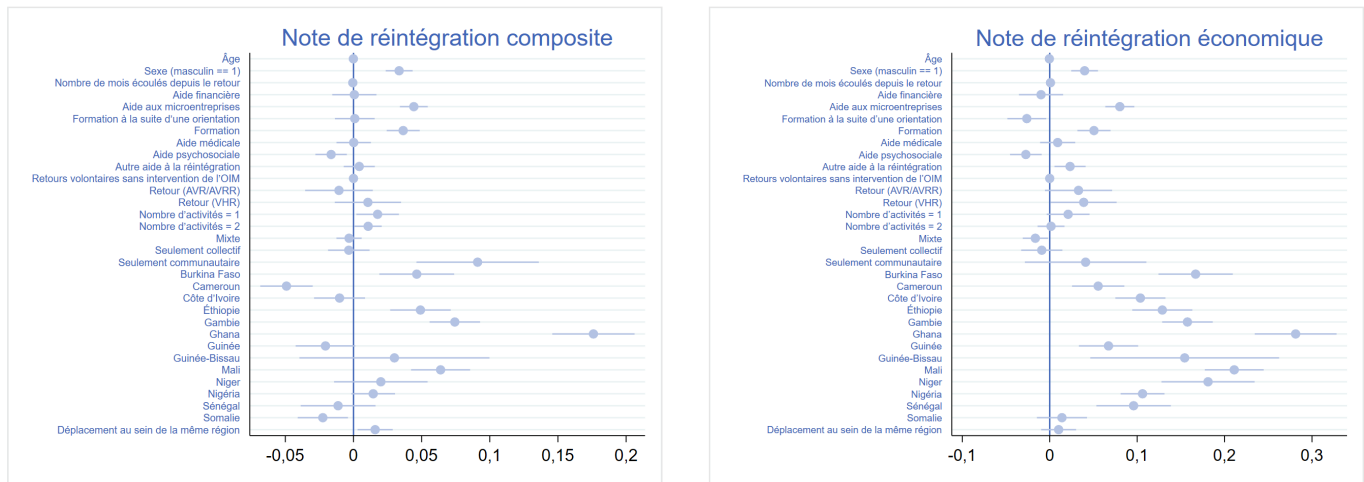


Graphique 17. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration sociale (à gauche) et note de réintégration psychosociale (à droite) – orientation vers une aide aux microentreprises

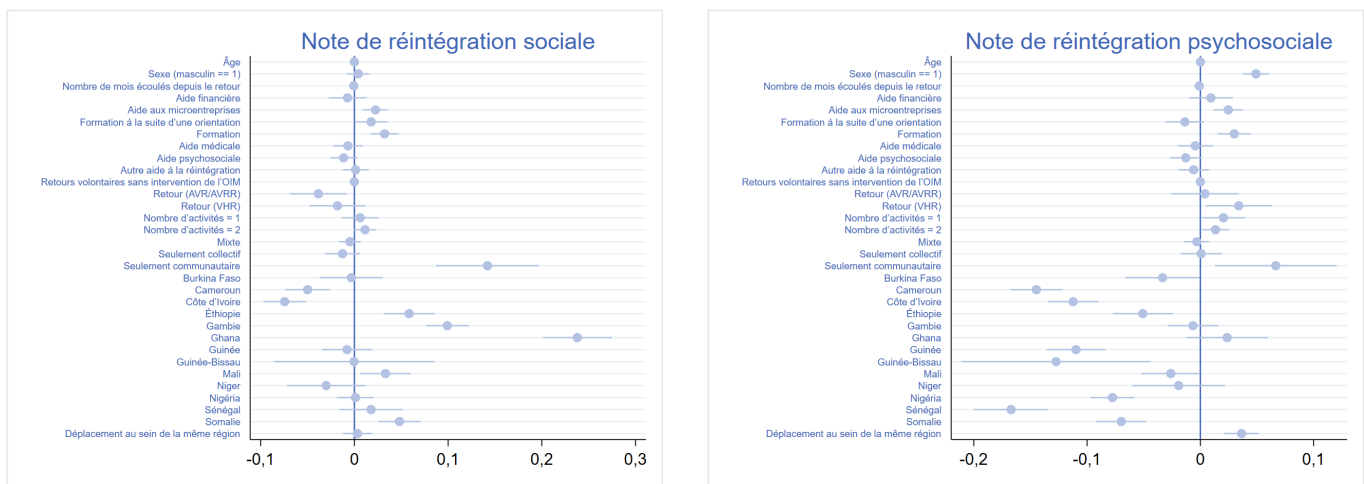




Graphique 18. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration composite (à gauche) et note de réintégration économique (à droite) – orientation vers une formation

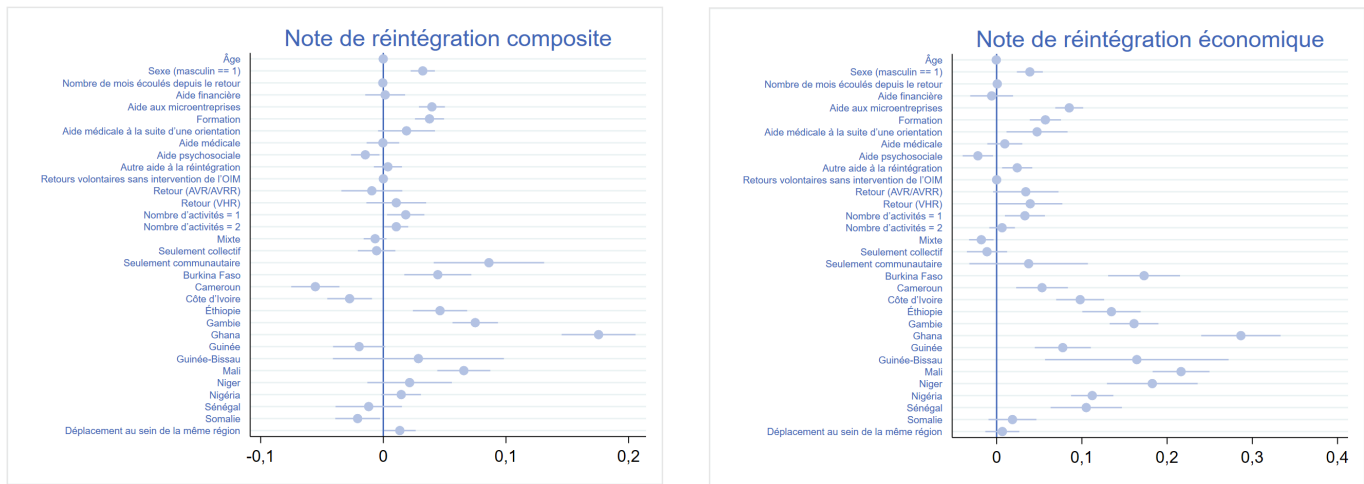


Graphique 19. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration sociale (à gauche) et note de réintégration psychosociale (à droite) – orientation vers une formation

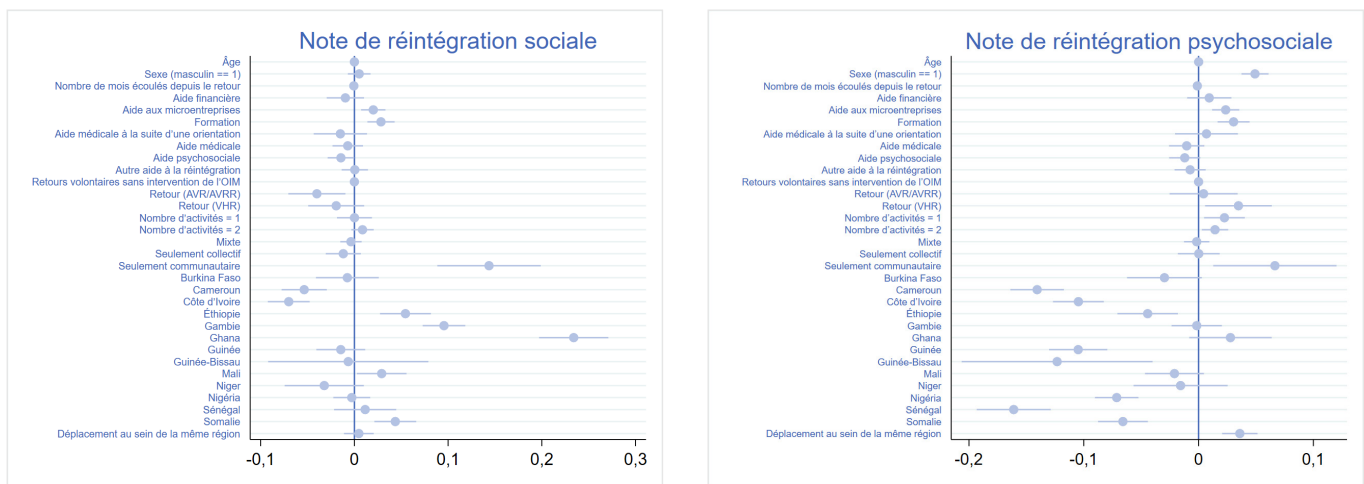




Graphique 20. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration composite (à gauche) et note de réintégration économique (à droite) – orientation vers une aide médicale

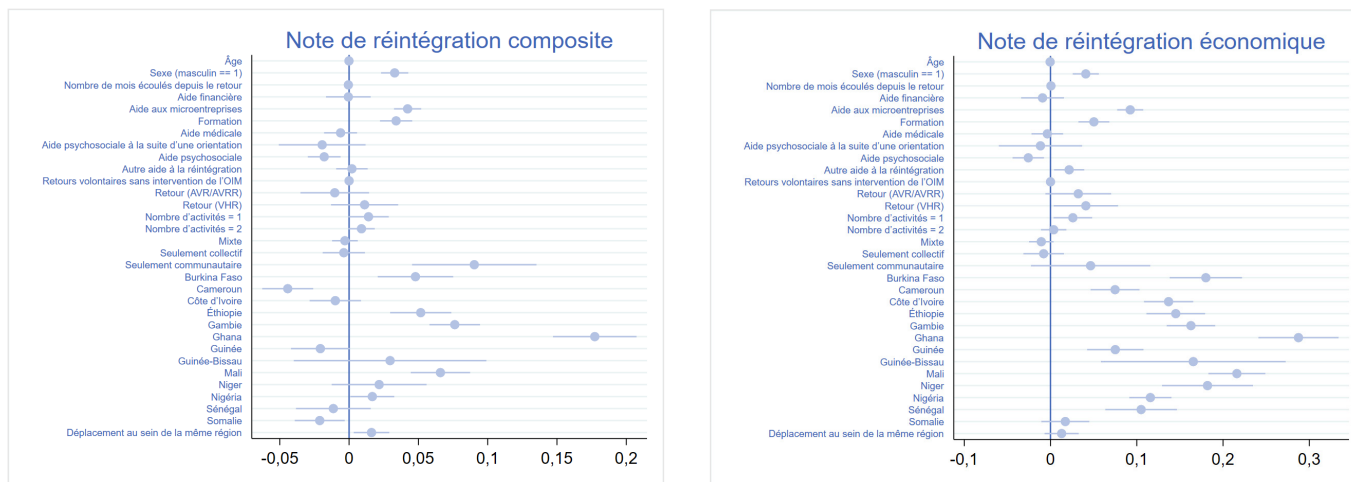


Graphique 21. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration sociale (à gauche) et note de réintégration psychosociale (à droite) – orientation vers une aide médicale





Graphique 22. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration composite (à gauche) et note de réintégration économique (à droite) – orientation vers une aide psychosociale



Graphique 23. Résultats de l'analyse de régression (coefficients) : note de réintégration sociale (à gauche) et note de réintégration psychosociale (à droite) – orientation vers une aide psychosociale

